



Département de la Seine Maritime  
MAIRIE D'INCHEVILLE

Rue Jean Moulin

76117 INCHEVILLE  
Tél : 02.35.50.30.43

E-mail : [mairie@incheville.fr](mailto:mairie@incheville.fr)

## Compte rendu du conseil Municipal du 6 juin 2025

Date de la convocation : 02.06.2025 L'an deux mille vingt-cinq, le six juin à 18 heures 30 minutes , le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Nicolas CATTEAU, Maire

Date d'affichage : 02.06.2025

Nombre de conseillers : Etaient présents : Monsieur Nicolas CATTEAU, Maire  
En exercice : 15 Mme Elodie DEFRETIN, Mr Christophe ROUSSEL, Adjoint(e)s au Maire  
Votants : 13 Mr Christopher GREBOVAL, Mr Jacques LANNEL, conseillers Délégués  
Abstention: Mme Michèle MONSTERLET Mme Déborah LEVASSEUR, Mme Carole HAGNERELLE, conseillères Municipales  
M. Laurent RIQUIER, conseiller Municipal

Pour : 13 Absents excusés : Monsieur Pierre TAVERNIER – M. Stéphane DOUAY  
Contre : 0 M. Franck TRABUCCO donne pouvoir à M. Christopher GREBOVAL  
Mme Clélie BOUVILLE donne pouvoir à Mme Elodie DEFRETIN  
Mme Sabrina ROUSSEL donne pouvoir à Nicols CATTEAU  
Mme Jirelle HEUZE donne pouvoir à Christophe ROUSSEL

Absents :

**Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.**

Mr Laurent RIQUIER est élu secrétaire de séance.  
Mme Gersende REGNIER est élue auxiliaire de séance.

---

Point sur le tableau du conseil Municipal :

À la suite du dernier Conseil municipal, un membre de la liste d'Union et d'Avenir municipal, conduite par Monsieur José MARCHETTI, a annoncé sa démission. Il s'agit de Madame Sasha GRISARD

### **1/ demande ajout de 2 points à l'ordre du jour**

- Budget supplémentaire commune (budget 22300)
- Budget supplémentaire Camping (budget 22900)

A l'unanimité des membres présents ou représentés, ces deux points sont ajoutés à l'ordre du jour

### **2/ Compte rendu de la séance du 25 avril 2025**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité sans observation

### **3/ Compte de Gestion**

- **Commune**

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandants de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024 :

|                                       | INVESTISSEMENT    | FONCTIONNEMENT      | TOTAL SECTIONS      |
|---------------------------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                   |                     |                     |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 433 300.14        | 1 407 563.12        | 1 840 863.26        |
| Titres de recette émis (b)            | 103 780.13        | 1 092 691.13        | 1 196 471.26        |
| Réductions de titres (c)              |                   | 1 998.16            | 1 998.16            |
| Recettes nettes (d=b-c)               | <b>103 780.13</b> | <b>1 090 692.97</b> | <b>1 194 473.10</b> |
| <b>DEPENSES</b>                       |                   |                     |                     |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 433 300.14        | 1 407 563.12        | 1 840 863.26        |
| Mandats émis (f)                      | 128 703.95        | 956 863.68          | 1 085 567.63        |
| Annulations de mandats (g)            |                   | 18 883.16           | 18 883.16           |
| Dépenses nettes (h=f-g)               | <b>128 703.95</b> | <b>937 980.52</b>   | <b>1 066 684.47</b> |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                   |                     |                     |
| (d-h) Excédent                        |                   | 152 712.45          | 127 788.62          |
| (h-d) Déficit                         | 24 923.82         |                     |                     |

Il est précisé que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2024,

Considérant que ce compte paraît régulier,

Le conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget 22300 dressé par le comptable public du SGC de EU
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de Gestion 2024 du budget commune (22300)

### • **Camping**

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandants de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024 :

|                                       | INVESTISSEMENT   | FONCTIONNEMENT    | TOTAL SECTIONS    |
|---------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                  |                   |                   |
| Prévisions budgétaires totales (a)    | 76 563.01        | 156 317.83        | 232 880.84        |
| Titres de recette émis (b)            | 36 515.01        | 195 639.39        | 232 154.40        |
| Réductions de titres (c)              |                  | 783 63            | 783.63            |
| Recettes nettes (d=b-c)               | <b>36 515.01</b> | <b>194 855.76</b> | <b>231 370.77</b> |
| <b>DEPENSES</b>                       |                  |                   |                   |
| Autorisations budgétaires totales (e) | 76 563.01        | 156 317.83        | 232 880.84        |
| Mandats émis (f)                      |                  | 75 607.47         | 75 607.47         |
| Annulations de mandats (g)            |                  |                   |                   |
| Dépenses nettes (h=f-g)               |                  | <b>75 607.47</b>  | <b>75 607.47</b>  |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                  |                   |                   |
| (d-h) Excédent                        | 36 515.01        | 119 248.29        | 155 763.30        |
| (h-d) Déficit                         |                  |                   |                   |

Il est précisé que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2024,

Considérant que ce compte paraît régulier,

Le conseil, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget 22300 dressé par le comptable public du SGC de EU
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de Gestion 2024 du budget CAMPING (22900)

#### • Bâtiments industriels

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandants de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2024 :

|                                       | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT   | TOTAL SECTIONS   |
|---------------------------------------|----------------|------------------|------------------|
| <b>RECETTES</b>                       |                |                  |                  |
| Prévisions budgétaires totales (a)    |                | 45 195.04        | 45 195.04        |
| Titres de recette émis (b)            |                | 9 635.96         | 9 635.96         |
| Réductions de titres (c)              |                |                  |                  |
| Recettes nettes (d=b-c)               |                | <b>9 635.96</b>  | <b>9 635.96</b>  |
| <b>DEPENSES</b>                       |                |                  |                  |
| Autorisations budgétaires totales (e) |                | 45 195.04        | 45 195.04        |
| Mandats émis (f)                      |                | 12 358.16        | 12 358.16        |
| Annulations de mandats (g)            |                |                  |                  |
| Dépenses nettes (h=f-g)               |                | <b>12 358.16</b> | <b>12 358.16</b> |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>         |                |                  |                  |
| (d-h) Excédent                        |                |                  |                  |
| (h-d) Déficit                         |                | <b>2 722.20</b>  | <b>2 722.20</b>  |

Il est précisé que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024 qui est soumis au cours de cette même séance.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice 2024,

Considérant que ce compte paraît régulier,

Le conseil, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à des membres présents ou représentés

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget 22300 dressé par le comptable public du SGC de EU
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de Gestion 2024 du budget BATIMENTS INDUSTRIELS (25500)

#### 4/ Comptes Administratifs

##### Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier de EU

- Section investissement
  - Dépenses : 128 703.95€
  - Recettes : 103 780.13 €
  - Déficit de Clôture : **24 923.82€**
- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 937 980.52€
  - Recettes : 1 090 692.97€
  - Excédent de clôture : **152 712.45€**

Monsieur le Maire répond aux différentes questions

L'assemblée délibérante procède à l'élection du président ou de la présidente de séance, Madame Michèle Monsterlet est élue présidente de séance. Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Michèle MONSTERLET fait procéder au vote du compte administratif 2024.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- 11 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

### **Camping**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier de EU

- Section investissement
  - Dépenses : 0.00 €
  - Recettes : 36 515.01 €
  - Excédent de Clôture : **36 515.01 €**
- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 75 607.47€
  - Recettes : 194 855.76€
  - Excédent de clôture : **119 248.29 €**

Monsieur le Maire répond aux différentes questions

L'assemblée délibérante procède à l'élection du président ou de la présidente de séance, Madame Michèle Monsterlet est élue présidente. Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Michèle Monsterlet fait procéder au vote du compte administratif 2024.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- 11 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention
- 

### **Bâtiments industriels**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2024 qui est identique au compte de gestion, établi par Monsieur le Trésorier de EU

- Section investissement
  - Dépenses : 0.00 €
  - Recettes : 0.00 €
- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 12 358.16€
  - Recettes : 9 635.96€
  - Déficit de clôture : **2 722.20€**

Monsieur le Maire répond aux différentes questions

L'assemblée délibérante procède à l'élection du président ou de la présidente de séance. Madame Michèle MONSTERLET est élue présidente. Monsieur le Maire quitte la séance.

Madame Michèle MONSTERLET fait procéder au vote du compte administratif 2024.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à :

- 11 voix pour                      - 0 voix contre                      - 0 abstention

5/ Affectations de résultat

Commune

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2024  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|        | Résultat CA<br>2023 | Virement à la<br>section<br>Invest | Résultat de<br>l'exercice<br>2024 | Restes à<br>Réaliser<br>2024 | OONB  | Chiffres à prendre en<br>compte pour<br>l'affectation de<br>résultat |
|--------|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| INVEST | -91 384.57 €        |                                    | -24 923.82 €                      |                              |       | -116 308.39 €                                                        |
| FONCT  | 488 598.69€         | 91 384.57 €                        | 152 712.45 €                      |                              |       | 549 926.57 €                                                         |
|        | 397 214.12€         | 91 384.57 €                        | 127 788.63 €                      | 0.00€                        | 0.00€ | 433 618.18 €                                                         |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

|                                                                                   |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| EXCEDENT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023                               | 549 926.57€  |
| Affectation obligatoire :                                                         |              |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 116 308.39€  |
| Solde disponible affecté comme suit :                                             |              |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)                                   |              |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)                    | 433 618.18€  |
| Total affecté au c/1068                                                           |              |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024                                               |              |
| Déficit a reporter (ligne 002)                                                    |              |
| Excédent Investissement (ligne 001)                                               | -116 308.39€ |

Camping

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2024  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|        | Résultat CA<br>2023 | Virement à la<br>section<br>Invest | Résultat de<br>l'exercice<br>2024 | Restes à<br>Réaliser<br>2024 | OONB  | Chiffres à prendre en<br>compte pour<br>l'affectation de<br>résultat |
|--------|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| INVEST | -19 063.01          |                                    | 36 515.01                         |                              |       | 17 452.00                                                            |
| FONCT  | 47 360.76           | 19 063.01                          | 119 248.29                        |                              |       | 147 546.04                                                           |
|        | 28 297.75           | 19 063.01                          | 155 763.30                        | 0.00€                        | 0.00€ | 164 998.04                                                           |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

|                                                                                   |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>                        | 147 546.04        |
| <b>Affectation obligatoire :</b>                                                  |                   |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 17 452.00         |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>                                      |                   |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)                                   |                   |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)                    | <b>164 998.04</b> |
| Total affecté au c/1068                                                           |                   |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>                                        |                   |
| Déficit a reporter (ligne 002)                                                    |                   |
| Excédent Investissement (ligne 001)                                               | <b>17 452.00</b>  |

### Lotissements Industriels

Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2024

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement 2024  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|        | Résultat CA<br>2023 | Virement à la<br>section<br>Invest | Résultat de<br>l'exercice<br>2024 | Restes à<br>Réaliser<br>2024 | OONB  | Chiffres à prendre en<br>compte pour<br>l'affectation de<br>résultat |
|--------|---------------------|------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------|
| INVEST |                     |                                    |                                   |                              |       |                                                                      |
| FONCT  | 37 095.04           |                                    | -2722.20                          |                              |       | 34 372.84                                                            |
|        | 37 095.04           |                                    | -2722.20                          | 0.00€                        | 0.00€ | 34 372.84                                                            |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

|                                                                                   |                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| <b>EXCEDENT FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>                        | 34 372.84        |
| <b>Affectation obligatoire :</b>                                                  | <b>34 372.84</b> |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) |                  |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>                                      |                  |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068)                                   |                  |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)                    |                  |
| Total affecté au c/1068                                                           |                  |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>                                        |                  |
| Déficit a reporter (ligne 002)                                                    |                  |
| Excédent Investissement (ligne 001)                                               |                  |

## 6/ Budget supplémentaire

### – commune

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération du 16 avril 2025 portant sur le budget primitif 2025 – commune

Considérant que l'affectation de résultat, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement du budget supplémentaire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

Article 1 : « ADOPTE » le budget supplémentaire 2025, équilibrée en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT |         |             |                    |                    |                    |                    |
|------------------------|---------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| CHAPITRE               | ARTICLE | DESIGNATION | Dépenses           |                    | Recettes           |                    |
|                        |         |             | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| 002                    |         |             |                    |                    | 4 343.21           |                    |
| 65                     | 65811   |             | 4 343.21           |                    |                    |                    |
|                        |         |             |                    |                    |                    |                    |
| TOTAL                  |         |             | 4 343.21           | 0.00               | 4 343.21           | 0.00               |
|                        |         |             | - 4 343.21         |                    | - 4 343.21         |                    |

| SECTION INVESTISSEMENT |         |             |                    |                    |                    |                    |
|------------------------|---------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| CHAPITRE               | ARTICLE | DESIGNATION | Dépenses           |                    | Recettes           |                    |
|                        |         |             | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| 001                    |         |             | 100 054.57         |                    |                    |                    |
| 1068                   |         |             |                    |                    | 100 054.57         |                    |
|                        |         |             |                    |                    |                    |                    |
| TOTAL                  |         |             |                    | 0.00               |                    | 0.00               |
|                        |         |             | - 100 054.57       |                    | - 100 054.57       |                    |

- **Camping**

Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération du 16 avril 2025 portant sur le budget primitif 2025 – camping

Considérant que l'affectation de résultat, la reprise des restes à réaliser et la modification de certaines autorisations budgétaires impliquent l'établissement du budget supplémentaire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

Article 1 : ADOPTE le budget supplémentaire 2025, comme suit :

| SECTION FONCTIONNEMENT |         |             |                    |                    |                    |                    |
|------------------------|---------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chapitre               | Article | Désignation | Dépenses           |                    | Recettes           |                    |
|                        |         |             | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| 002                    |         |             |                    |                    | 17 493.67€         |                    |
| 67                     | 673     |             |                    | 32 100.00          |                    |                    |
|                        |         |             |                    |                    |                    |                    |
| TOTAL                  |         |             | 0.00               | 32 100.00          | 17 493.67€         | 0.00               |
|                        |         |             | 32 100.00          |                    | - 17 493.67€       |                    |
|                        |         |             |                    |                    | - 49 593.67        |                    |

| SECTION INVESTISSEMENT |         |             |                    |                    |                    |                    |
|------------------------|---------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chapitre               | Article | Désignation | Dépenses           |                    | Recettes           |                    |
|                        |         |             | Baisse des crédits | Hausse des crédits | Baisse des crédits | Hausse des crédits |
| 001                    |         |             | 19 063.01          |                    |                    |                    |
| 001                    |         |             |                    |                    |                    | 17 452.00          |
| 10                     | 1068    |             |                    |                    | 19 063.01          |                    |
| TOTAL                  |         |             | 19 063.01          | 0.00               | 19 063.01          | 17 452.00          |
|                        |         |             | - 19 063.01        |                    | - 1 611.01         |                    |
|                        |         |             |                    |                    | 17 452.00          |                    |

## **7/ Subvention exceptionnelle – Comité des Fêtes**

Considérant l'intérêt de soutenir les associations de la commune dans leurs actions

Considérant que le comté des fêtes de Gousseauville a organisé un voyage au salon de l'agriculture en date du 23 février dernier

Considérant que la commune a proposé d'ouvrir les inscriptions aux personnes hors commune pour optimiser les places disponibles dans le bus.

Le maire propose au conseil Municipal de participer à hauteur de 10 euros pour les personnes hors commune

Considérant que 40 personnes hors commune ont participé à cette manifestation.

Le conseil Municipal, Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 euros (40 personnes à 10€) à l'association du comité des fêtes de Gousseauville.

Dit que ce montant est inscrit au chapitre 65748 du budget primitif 2025.

## **8/ Avis Penly**

Par courrier du 7 avril 2025, le préfet a sollicité la collectivité pour avis sur la révision du plan particulier de prévention (PPI) du CNPE de Penly

Monsieur le Maire propose la réponse suivante :

« Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 7 avril dernier, vous nous sollicitez pour avis sur la révision du plan particulier de prévention (PPI) du CNPE de Penly.

Les documents font état des mesures générales prises en cas d'incident ou d'accident selon le degré de gravité et n'amènent pas de remarques particulières du conseil Municipal d'Incheville.

## **9/ Changement chaudière bâtiments Industriels**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder au changement de la chaudière pour les locaux occupés par les différentes activités commerciales de la commune et précise qu'un appel à devis a été lancé.

Deux propositions ont été réceptionnées

- Ets Boulet – 76117 INCHEVILLE – pour un montant de 21 333.50 € HT soit 25 600.00 € TTC
- Ets FOLLIN frères – 76885 DIEPPE pour un montant de 17 393.00 HT soit 20 871.60 € TTC

Après analyse des deux propositions,

Il s'avère que l'Ets FOLLIN frère propose la remise aux normes électricité du réseau de chauffage et chaudière

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** de retenir la proposition de l'entreprise FOLLIN frères pour un montant de 17 393.00 € HT soit 20 871.60 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- **Autorise** le paiement de la facture par acompte

## 10/ Informations Diverses

- Courrier de remerciement de la mairie de Eu pour la subvention relative à la participation du SMUR
- Réponse aux questions posées lors du dernier conseil Municipal au sujet du mode de calcul de la participation au syndicat du collège de EU

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse apportée par le syndicat à savoir :

« Pour les associations, ils payent 1.50€ de l'heure d'utilisation du gymnase. Rien d'autres.

Pour la participation des communes, on ne se base pas sur les effectifs des enfants dans chaque commune. On prend deux critères sur la fiche DGF de chaque commune membre.

On prend la population INSEE d'une commune que l'on divise par la population totale des 15 communes membres \*100 **Soit pour Incheville pour cette année :  $1186/13886=0.09*100=8.54$**

Puis le potentiel fiscal des 4 taxes de la commune divisé par le potentiel fiscal totale des 15 communes. Pour Incheville :  $763274/14077528=0.05*100=5.42$

Puis on prend les deux taux  $8.54+5.42 / 2$  car on ne prend que 50% des deux critères. Soit 6.98 %

Vu que la participation totale n'a pas augmenté cette année, tu as donc pour Incheville la participation totale  $95784*6.98\%=6685$ . »

Il ressort de cette analyse que le calcul s'avère entièrement indépendant du nombre d'enfants de la commune fréquentant le gymnase contrairement à l'hypothèse qui avait été envisagée lors de la dernière séance.

Le Conseil municipal observe que le calcul présente une certaine complexité. Les élus expriment le souhait que les statuts soient révisés dans les meilleurs délais afin de rendre cette participation impérative pour l'ensemble des communes dont les enfants fréquentent le gymnase. Ils envisagent également la possibilité d'intégrer, dans le mode de calcul, un ratio basé sur le nombre d'enfants concernés.

- Réunion de quartiers

Monsieur informe l'assemblée du planning des réunions de quartier qui auront toutes lieu à 18 :30 :

**Lundi 23 juin** : Gousseauville => Croisement impasse Flaubert et rue Alphonse DAUDET

Mardi 24 juin : Breuilly => Rue Louis Blériot

**Mercredi 25 juin** : Rue Alexandre Dumas – Rue Pasteur – Impasse Danton => Parking face à la maison médicale

**Jeudi 26 juin** : Rue Pet MA Curie (jusqu'au 37 impair et 58 pair inclus) – rue Henry Dunant- impasse Lavernot – Impasse Anatole France – Impasse Emile Zola => Parking de l'école

**Vendredi 27 juin** : Rue P et M Curie (après le 37 impair et 58 pair) Lotissement Diderot – Lotissement Ronsard – Rue Georges Brassens – Faisanderie => Entrée Brassens

**Lundi 30 juin** : Rue Victor Hugo – Rue Corneille – Place Montesquieu – Rue Jean-Jacques Rousseau – Résidence Jacques Prévert – Rue Guy de Maupassant – Lotissement Briand => quartier Prévert

**Mardi 01 juillet** : Rue Jean de la Fontaine – Rue Jules Renard – Rue de l'égalité – Rue Jean Mermoz + immeuble – Impasse des frères Lumières => Parking face aux immeuble Mermoz

**Mercredi 02 juillet** : Rue Jules Verne- Rue Gutenberg – Impasse Colette -Impasse Albert Camus – Rue Jean Moulin => Lotissement Ronsard

**Jeudi 03 juillet** : Rue Racine – Rue Lamartine – Rue Voltaire + Immeubles – Rue Claude Debussy – Rue de la Gare – Rue Maurice Maillard => Parking Immeuble

- Point sur la Chapelle de Gousseauville :

L'association a reçu trois propositions d'architectes. Monsieur le Maire suggère que ces devis soient soumis à l'examen des membres du Conseil municipal lors d'une réunion interne. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget ni intégrés dans le programme, aucun accompagnement financier ne pourra être envisagé sur ce mandat. Toutefois, une prise en charge du projet pourrait être étudiée en vue de formuler des demandes de subventions.

- THT : Enquête publique dès le mois de septembre,

La question sera abordée au cours des réunions de quartiers. Monsieur le Maire suggère, si une demande significative se manifeste, d'organiser une réunion publique à Incheville.

- Ecole Charles Perrault

Le regroupement sera mis en place dès la rentrée, mais concernera exclusivement les communes de Beauchamps et Bouvaincourt-sur-Bresle. La décision concernant Incheville demeure incertaine, d'autant que le facteur temporel ne joue pas nécessairement en notre faveur.

L'école d'Incheville devrait probablement maintenir une organisation en deux classes accueillant chacune quatre niveaux. Bien que les effectifs soient en augmentation, l'ouverture d'une classe supplémentaire requiert une approche à long terme. Il convient de souligner que les très jeunes élèves ne sont pris en compte dans le calcul des effectifs qu'à partir de leur entrée en petite section.

La principale difficulté réside dans le refus d'inscription des tout-petits, expliqué par une charge de travail déjà conséquente liée à la gestion des quatre niveaux. Il est néanmoins complexe de suivre les élèves inscrits dans un autre établissement et de faciliter leur retour à l'école d'Incheville à l'entrée en petite section.

Enfin, l'Académie de Seine-Maritime envisage un regroupement avec la commune de Ponts-et-Marais, qu'elle prévoit de contacter directement, bien que cette dernière ait opposé plusieurs refus précédemment.

- Estimation du logement rue Lamartine.

Ainsi qu'il a été mentionné lors du dernier conseil, trois agences ont été sollicitées. À ce jour, nous avons reçu les retours de deux d'entre elles, avec des estimations oscillant entre 75 000 € et 92 000 €. Un bilan définitif sera établi lors d'un prochain conseil, dès réception de l'ensemble des évaluations.

- Bagatelle

Les inscriptions étaient initialement clôturées à ce jour. À ce stade, 21 participants sont recensés, dont 13 résidents d'Incheville, pour un bus d'une capacité de 63 places. Le prestataire propose une prolongation de la période d'inscription de quinze jours, accompagnée d'une relance de la communication. Une décision définitive sera prise à l'issue de ce délai afin de confirmer ou non la sortie à Bagatelle, en fonction du nombre d'inscrits.

Bilan relatif aux bons d'achat de Noël : 305 bons ont été utilisés. Le montant de la facture s'élève à 9 150 €, contre 10 737 € pour les colis de l'année précédente, alors que le nombre de bénéficiaires reste similaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

